



Annonces paroissiales

Lundi 16 au dimanche 22 février 2026

(1) Messes – Confession – Adoration - Chapelet

Les messes :

Mar	9h St Vincent 18h30 Basilique	Jeu	9h St Vincent 11h St Ferdinand (Entrée côté droit)
Mer	11h Basilique ND 18h30 St Vincent	Ven	9h St Vincent 9h30 Basilique

Weekend 21 - 22 février

Samedi	Dimanche
18h St Louis des Abatilles 18h Ste Jeanne d'Arc 18h30 St Pierre de Cazaux	9h30 St Ferdinand 11h Basilique 11h St Vincent

Les confessions : St Vincent : le mercredi 17h30 - 18h30

Basilique : le vendredi 11h30 - 12h30

L'adoration : St Vincent : le jeudi 9h30 - 10h

Basilique : le vendredi 10h - 17h

Le chapelet : Basilique 10h chaque jour (sauf vend & dim)

(2) Le carnet

Obsèques (de la semaine précédente) : Mme Françoise LOT, Mme Jacqueline CHAROLLAIS, Mme Sylvie GALLIEN, Mr Gérard NANQUETTE, Mme Yvette JEHANNE, Mr Lionel LATASTE, Mr Jean-Claude FOURNIS, Mme Brigitte GRELOT, Mme Françoise DAUTUN, Mr Gérard LAURENT.

(3) Les rencontres

Mar 17	16h	Chapelet	Ste Jeanne d'Arc
Mer 18	17h	Groupe biblique	Salle des Clercs
Ven 20	18h	Chorale	Salle des Clercs
Sam 21	10h	Chorale	Salle Callo

(4) Les annonces à noter !



Carême 2026

Le programme du Carême sur la paroisse sera distribué à partir du mercredi des cendres.

Si vous souhaitez :

-Voir votre groupe apparaître dans le tableau des rencontres, merci de contacter le secrétariat.

-Participer régulièrement à l'adoration, merci de contacter le secrétariat.



Petit rappel sur le jeûne et l'abstinence

Tous les fidèles, chacun selon ses capacités, **sont appelés à vivre la pénitence**, à savoir initier un mouvement de conversion, de changement. Mais seuls certains sont tenus par l'obligation stricte du jeûne et de l'abstinence. (Canons 1249 - 1253)

Le Jeûne est un devoir pour les fidèles (18-59 ans), le mercredi des Cendres et le vendredi saint. Ce jeûne est un seul repas complet dans la journée, avec éventuellement deux collations légères. Il crée un espace intérieur pour écouter Dieu, les autres et soi-même.

L'abstinence de viande : un devoir aux fidèles (Dès 14 ans) le mercredi des cendres et les vendredis de Carême. L'abstinence n'a de sens que si elle ouvre à la charité. Le jeûne authentique est celui qui « partage son pain avec celui qui a faim » (Is 58, 7).

Les malades, personnes âgées, femmes enceintes, travailleurs dont la tâche est pénible, personnes en grande précarité sont dispensés de ces obligations ; la loi pénitentielle ne doit jamais mettre en danger la santé ou la dignité de la personne.

Père Pierre Deprecq